RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

ARRÊTÉ N° 2023-453

Objet : Autorisation de travaux d'aménagement d'une boutique de vêtements sous l'enseigne ***Lacoste (lot n° 222***) située dans l'enceinte du centre commercial régional Westfield/Vélizy2 sis 2 avenue de l'Europe Vélizy-Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'arrêté n° 2022-238, en date du 04 mai 2022, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la sécurité, et du quartier Vélizy-Bas ,

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté municipal n° 2023-356, en date du 22 juin 2023, relatif à l'autorisation d'aménagement de travaux n° 078 640 23 VV 006 concernant la restructuration des lots 222 et 224,

VU la demande d'autorisation de travaux n° 78 640 23 VV 014 du 09 juin 2023 portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

VU l'avis émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 23 VV 014,

VU l'avis émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 23 VV 014,

CONSIDÉRANT l'avis favorable annexé au présent acte, émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité, dans son procès-verbal n° AT 23VV014, en date du 18 juillet 2023,

CONSIDÉRANT l'avis favorable annexé au présent acte, émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité, dans son procès-verbal n° 67448, en date du 21 juillet 2023,

.../

Pour toute correspondance :
M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

/…

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation de travaux d'aménagement d'une boutique de vêtements sous l'enseigne ***Lacoste (lot n° 222***) située dans l'enceinte du centre commercial Régional Westfield/Vélizy2 à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).
L'exploitant ***devra respecter les prescriptions*** des procès-verbaux de la Sous-Commission Départementale de Sécurité et se conformer à la réglementation en vigueur.

Article 2 : La présente décision ainsi que les annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 14/08/2023

Pour le Maire, par délégation,

Pierre Testu
11ème Adjoint chargé de la Sécurité,
de la prévention et du Quartier Vélizy-Bas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20230814-ARR_2023_453-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/08/2023
Acte affiché du 24/08/2023 au 25/10/2023